



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1988

18 MAI 1988

RAPPORT D'ACTIVITE

DU COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES
POUR L'ANNEE 1986

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. **A. BAUDSON**

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations Internationales (1) a procédé à l'examen du rapport d'activité 1986 du Commissariat général aux Relations Internationales, au cours de sa réunion du 26 avril 1988.

Conformément au décret du 1^{er} juillet 1982 sur le Commissariat général aux Relations Internationales, votre Commission des Relations Internationales est saisie, depuis plusieurs mois, du rapport d'activité 1986. La dissolution des Chambres et du Conseil de la Communauté française le 7 novembre 1987 a retardé, à ce jour, l'examen de ce rapport. Ce type de retard ôte, évidemment, une partie de l'intérêt de cet examen puisque nous sommes quasi à la mi-1988. Ce retard n'est donc pas imputable à l'Exécutif, il est le fait à la fois du hasard et du décret lui-même dans lequel nous avons accepté que l'examen ait lieu l'année qui suit celle pour laquelle le rapport a été établi.

Le Commissaire général aux Relations Internationales, dans le respect du prescrit du décret a néanmoins proposé, puisque le rapport doit être déposé au plus tard le 30 juin, de faire en sorte que pour les années ultérieures, le rapport puisse être déposé à la fin du mois de février.

La Commission a évidemment souscrit à cette aimable suggestion.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a ensuite présenté une analyse des lignes de force de la politique exécutée par le Commissariat pendant l'année 1986.

L'année 1986 a été marquée, pour notre Communauté, au plan international, principalement par le premier Sommet Francophone de Paris qui a vu notre Communauté siéger comme délégation à part entière, sur le même pied que les autres délégations nationales.

Ce fait est d'une très grande importance car il constitue l'aboutissement de plusieurs années d'efforts en faveur de la reconnaissance internationale de notre Communauté.

(1) Ont participé aux travaux de la Commission :

MM. Defosset (président), F. Antoine, Dehousse, Denison, Gendebien, Happart, Hismans, Klein, Knoops, Mottard, Nothomb, Winkel, Baudson (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Dehaybe, Commissaire général aux Relations Internationales;

M. Ch. E. Lagasse, Directeur d'administration au CGRI;

M. Hubin, membre du Cabinet du Ministre-Président de l'Exécutif;

M. Kowal, membre du Cabinet du Ministre des Relations Internationales de la Communauté française.

Sur le fond des débats de ce Sommet, le Commissaire général a souligné l'importance des débats sur le rôle et le fonctionnement de l'Agence de coopération culturelle et technique. Il a assuré la Commission de l'évolution positive et des résultats très importants déjà acquis en ce qui concerne la restructuration de cette institution.

L'année 1986 peut également être caractérisée de façon significative par une avancée de la coopération internationale de notre Communauté dans les matières personnalisables. Il convient, à cet égard, de rappeler qu'à l'origine notre Communauté a hérité de la gestion des accords culturels signés par l'Etat belge et qu'en général nos accords ne portaient que sur nos compétences culturelles. Ce n'est qu'à partir de 1983 que progressivement le Commissariat a réussi à susciter l'intérêt des partenaires étrangers pour les matières personnalisables. L'année 1986 a permis d'obtenir des avancées importantes à cet égard : après la Tunisie, le Gouvernement de la République Populaire de Chine a signé avec notre Communauté un programme en matière de santé.

Enfin, le Commissaire général aux Relations Internationales a rappelé que les obligations de la Communauté française constituaient une partie de l'héritage des 45 accords culturels signés par la Belgique. Dans ce cadre, les priorités spécifiques à notre Communauté s'établissent de façon progressive notamment en modulant le volume de la coopération.

Suite à cet exposé, le Président de la Commission a ouvert la discussion.

Au cours de celle-ci, des précisions ont été demandées sur la politique de la Communauté française à l'égard du Sud-Est asiatique et plus particulièrement sur l'ancienne Indochine française.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a rappelé que le Viêt-nam est membre de l'Agence de Coopération et que ce pays a été effectivement demandeur à notre égard dans plusieurs domaines mais que pour des raisons budgétaires et politiques, jusqu'à présent, nous n'avions pu répondre positivement.

Il rappelle néanmoins l'intérêt pour la francophonie du maintien d'un pôle francophone en Asie du Sud-Est.

Un membre de la Commission fait observer que les raisons politiques qui ont prévalu au refus de la coopération avec le Viêt-nam sont toujours d'actualité puisque ce pays occupe militairement le Cambodge.

Ce commissaire considère que l'observation faite par le Commissaire général aux Relations

Internationales au sujet de la coopération entre les sociétés privées occidentales et le Viêt-nam ne doit pas nécessairement avoir d'incidence sur notre appréciation puisque, en tant que pouvoir politique, nous sommes tenus de prendre en compte des considérations politiques qui ne concernent pas les sociétés privées.

Ce même commissaire est également intervenu en faveur de la suppression, le cas échéant, de certains accords culturels, dans la mesure où ceux-ci ne correspondraient pas du tout aux priorités et à la politique de la Communauté française.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a répété que nous étions les héritiers des obligations contractées par l'Etat belge lors de la signature de ces accords avec d'autres Etats souverains.

La suspension d'accords pourrait avoir des conséquences diplomatiques négatives pour notre Communauté. De plus, l'intérêt pour tel ou tel pays peut évoluer (notamment, en raison d'opportunités économiques). Il est donc utile de maintenir une relation, même symbolique.

Les seules conditions mises au maintien de ces relations sont :

1. La reconnaissance de la Communauté française. En effet, il convient de rappeler que certains Etats refusaient de reconnaître la Communauté française et ce fait justifie évidemment, à lui seul, l'absence de relations (à l'heure actuelle, seule la Roumanie refuse de reconnaître les Communautés);

2. Le « sérieux » du partenaire;

3. L'intérêt économique du partenaire puisque nous tentons de coordonner nos relations internationales avec celles de la Région wallonne.

Ce problème de la coordination mais aussi de la spécificité des relations internationales de la Communauté française par rapport à la Région wallonne a ensuite été évoqué.

Notre coopération internationale s'inscrit davantage dans une logique de « coopération au développement » où le critère linguistique et culturel français joue un rôle fort important notamment dans les secteurs de la formation et de la santé. Par comparaison, la Région wallonne privilégie plus, quant à elle, dans la logique de ses compétences, une conception de type « commerce extérieur » où le rôle de l'anglais peut parfois être fort important. S'il y a donc complémentarité des actions à mener avec la Région wallonne, il y a aussi spécificités des actions de la Communauté française au plan international.

Un autre membre a ensuite demandé des précisions sur l'importance et le rôle de la délégation de la Communauté française à Genève.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a décrit les différentes missions imparties à cette délégation en soulignant notamment le suivi des travaux de l'OMS du BIT, de l'OIT (Turin) ainsi qu'un contact avec les autorités suisses pour des projets culturels.

Le Président de la Commission a fait observer que sans avoir d'objection au développement entre notre Communauté et l'Etat Fédéral suisse, il ne faudrait pas néanmoins que cela se fasse au détriment de nos relations directes avec les Cantons francophones.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a confirmé les contacts noués avec les autorités cantonales et a souligné que le retour de la Suisse fédérale, comme celui de Madagascar par ailleurs, sur la scène francophone internationale méritait une attention particulière.

Enfin, un autre membre de la commission a regretté que les actions de notre Communauté dans leur ensemble, mais en particulier sur le plan international, soient peu connues des parlementaires, du public et auprès des jeunes. Il demande si l'Exécutif ne peut envisager des initiatives d'informations nouvelles surtout à l'égard des écoles.

Le Commissaire général aux Relations Internationales a partagé la préoccupation de ce membre mais a néanmoins rappelé les nombreux efforts d'information réalisés par le Commissariat: rapports d'activités, revues, bulletins d'information, etc.

La Commission a donc conclu qu'il s'agissait d'un problème général d'information et de notoriété des institutions publiques et a demandé que puisse être envisagé un effort d'information supplémentaire principalement en faveur des écoles.

Le Rapport d'activité du Commissariat général aux Relations Internationales pour l'année 1986 et les annexes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le présent rapport a été lu et approuvé à l'unanimité au cours de la réunion de la Commission des Relations Internationales du 18 mai 1988.

Le Rapporteur,
A. BAUDSON

Le Président,
L. DEFOSSET